

La Dombes ainsi confisquée fut remise à Louise de Savoie qui en jouit pendant toute sa vie. Après sa mort elle fit retour à la France. François 1^{er} vendit, en 1543, au prix de 42,000 livres, la seigneurie de Trévoux à Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, qui la transmit à Jacques de Savoie. Henri II la racheta le 29 mai 1552, et la revendit le 3 juillet de la même année au prix de 52,500 livres, à François et Nicolas Henry, fils et héritiers de Guyot Henry, seigneur de Crémieu et de Feurs, et à Jehan Passy dit Bello, seigneur de Neronde et de Cleppe en Forez (1). Ces ventes furent toutes à grâce de rachat perpétuel.

Pendant que ces derniers engagistes étaient maîtres de Trévoux le château tombait presque en ruine faute de réparations. Dans une enquête du 29 juin 1564 les témoins appelés déposent « qu'ils avoient laissé tomber un donjon ou tour de bois et son aiguille qui étoient au-dessus de la grande tour de Trévoux, qui étoient très-beaux et couverts de tuiles plates. Ils disent aussi que, quoique la maison joignant la tour fût caduque, ils l'avoient laissé périr par leur faute, n'y ayant fait faire aucune réparation. Ils disent aussi que la maison ou hôtel de la monnaie, où on l'avoit battue du temps de Charles de Bourbon, étoit près de la tour des Juifs et qu'on l'avoit laissé ruiner (2). »

Le 27 novembre 1560, François II réintégra dans les biens de sa famille Louis III de Bourbon-Montpensier, petit neveu du Connétable. MM. de Saint-Hilaire et Forgeon vinrent à Trévoux pour en prendre possession en son nom. « Les habitants allèrent à leur rencontre étant sous les armes, ayant l'enseigne de la ville déployée et le tambour de Suisse. » Ils prêtèrent le serment de fidélité par les mains de leurs députés qui représentèrent « qu'ancienement la ville de Trévoux étoit forte ; qu'il y avoit une tour et château fort d'une aussi belle construction qu'aucune qui fût à cinquante lieues aux environ ; que le tout alloit tomber en ruine faute de réparations. Ils prièrent les procureurs de nos princes d'aller visiter cette tour et de la faire réparer... Les

(1) *Arch. de l'Empire*. Registres du Parlement de Paris, 3^e vol. des ordonnances d'Henri II, C^{te} R. f^o LXXVI.

(2) Aubret.